

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Ronald et Mmes Béatrice et Sarah Troillet par le bureau d'architecture G Comina SA pour la transformation d'une écurie en carnotzet sur la parcelle n° 11035, folio n° 104, zone V1, à Champsec, coord. 2584920/1100610 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Swisscom SA par le bureau Hitz et Partner SA pour le remplacement d'antennes sur la parcelle n° 1241, folio n° 155, zone T2, lieu-dit Périn à Verbier, coord. 2583004/1105194

M. Félix Tanguay par le bureau d'architecture Alp' Architecture Sàrl pour l'agrandissement d'une villa sur la parcelle n° 13241, folio n° 53, hors zone à bâtir, lieu-dit Châble-Creux au Châble, coord. 2582205/1102890 (Projet selon art. 24 LAT)

La Poste Suisse par le bureau Westiform AG pour la pose et le remplacement d'enseignes sur la parcelle n° 125, folio n° 1, zone T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583735/1105020

Mme Kimberley Ellis Joseph par le bureau d'architecture G Comina SA pour l'agrandissement d'un balcon et la modification d'un hall sur la parcelle n° 3093, folio n° 141, zone T3, lieu-dit La Prétaire à Verbier, coord. 2583900/1106130

Les Services Industriels de Bagnes par la SEDRE SA pour l'installation de conduites techniques Moay - Curala (Mayens de Bruson - Le Châble) sur diverses parcelles, diverses zones (Projet selon art. 24 LAT)

Mme Maude Roulet pour la transformation du chalet existant avec modification de façades sur la parcelle n° 12842, folio n° 96, zone V1, au Châble, coord. 2582278/1102955 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.